

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



17113568

Tribunal de Commerce

24 JUL. 2017

**Brabant Wallon
Greffe**

N° d'entreprise : 0456.400.143

Dénomination

(en entier) : **BRIGITIN**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : rue d'Odenge 31 - 1360 Perwez

Objet de l'acte : réduction de capital

D'un procès-verbal dressé par Sophie LIGOT, notaire associée à Grez-Doiceau, le 21 juin 2017, portant à la suite « Enregistré au Bureau de l'Enregistrement Actes Authentiques Ottignies-Louvain-la-Neuve le 26.6.2017, Référence ACP (5) Volume 0 Folio 0 Case7507. Droits perçus : cinquante euros (€ 50,00). Le receveur », il résulte que l'assemblée de la société privée à responsabilité limitée « BRIGITIN » ayant son siège à 1360 Perwez, rue d'Odenge 31, dont le numéro d'entreprise est le 0456.400.143 a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit :

L'assemblée décide de modifier la représentation du capital social de manière à ce que le capital social soit représenté par 186 parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'assemblée décide de réduire le capital, à concurrence de 43.900,- euros pour le ramener de 62.500,- euros à 18.600,- euros, sans annulation de titres par le remboursement à chaque part d'une somme en espèces, de 236,021 euros.

Ce remboursement ne pourra être effectué que dans les 2 mois de la publication de la décision de réduction du capital aux annexes du Moniteur belge et moyennant le respect des conditions du Code des sociétés.

Ce remboursement s'effectuera par prélèvement sur le capital réel.

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'actuel article 5 par le suivant :

« ARTICLE 5

Le capital social est fixé à dix-huit mille six cents euros (€ 18.600,00). Il est représenté par 186 parts sociales sans désignation de valeur nominale. ».

Pour extrait analytique conforme,

Sophie LIGOT, Notaire associée.

Déposé en même temps : expédition du procès-verbal, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/08/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).